

L'année scolaire vous coûtera plus de 1 000 euros

• La Ligue des familles a sorti mercredi son sondage annuel sur les coûts scolaires.

• Elle y dénonce la gratuité relative de l'enseignement en Belgique et lance plusieurs pistes afin de pouvoir l'atteindre.

• Cette année, elle s'est penchée plus particulièrement sur les frais colossaux que doivent prendre en charge les élèves de l'enseignement technique et professionnel.

280

EUROS PAR AN EN MATERNELLE

En moyenne, une famille déboursera 280 euros par an et par enfant en maternelle. La grande majorité du budget est consacré aux repas chauds fournis à l'école.

1225

EUROS PAR AN EN PRIMAIRE

La somme augmente considérablement pour les élèves de primaire. Ainsi, une famille devra payer 1225 euros par an et par enfant en primaire. Les frais liés aux voyages et excursions représentent 30 % de la somme.

1550

EUROS PAR AN EN SECONDAIRE

Le budget est quasiment identique pour une année en secondaire mais diffère fortement de celui des élèves de l'enseignement technique ou professionnel qui doivent déboursier bien plus pour acheter du matériel spécifique à leurs cours.

En moyenne, un mois de salaire est dépensé pour les coûts scolaires

L'école n'est pas gratuite comme elle le devrait, c'est un fait. La Ligue des familles a dévoilé mercredi les résultats de son enquête annuelle sur les frais scolaires. L'ASBL s'est basée sur les réponses de 521 familles pour un total de près de 1 000 enfants. Le rapport révèle quelques chiffres interpellants sur les coûts scolaires du maternel au secondaire, en passant par le primaire.

L'école maternelle est quasi gratuite

C'est la bonne nouvelle du rapport: si vous avez un enfant en maternelle, l'année scolaire est presque gratuite. Elle vous coûtera en moyenne 280 euros par an et par enfant, et la grande majorité de cette somme sera destinée aux repas de l'enfant.

Cette somme raisonnable s'explique entre autres par le nombre limité de fournitures à acheter. Ainsi, plus de la moitié des parents dépense entre 1 et 25 euros lors du passage en caisse.

Ces trois années de maternelle représentent souvent un soulagement financier pour les parents qui dépen-

sent souvent des sommes astronomiques dans les crèches (parfois privées faute de places dans les crèches publiques) ou les services de garde d'enfants.

Les excursions plombent le budget

L'écart financier entre les frais dépensés durant les maternelles et ceux qui le seront durant les années de primaires est considérable. D'autant plus qu'il existe de fortes disparités entre les établissements scolaires. En moyenne, une famille dépensera ainsi quelque 1 225 euros par an et par enfant. La somme comprend les fournitures scolaires, les repas, le matériel de sport et les voyages et excursions.

Une année quatre fois plus cher donc, entre l'enseignement maternel et primaire. La liste des fournitures à acheter augmente considérablement mais ce sont surtout les voyages et excursions qui viennent plomber le budget des parents. Environ un tiers du budget de l'année leur est consacré, soit entre 300 et 500 euros par enfant pour un voyage scolaire de plus de trois jours. Encore une fois, certains établissements y vont fort et

demandent jusqu'à 1 000 euros pour un simple voyage.

Les parents l'ignorent souvent mais ces voyages scolaires ne sont pas obligatoires.

Le coût influe sur le choix des options

Les années de secondaire coûteront un petit peu plus encore avec en moyenne 1 550 euros dépensés par an et par enfant. Le budget comprend les frais de matériel, les repas, les voyages et transports.

Les élèves de l'enseignement technique ou professionnel devront y ajouter environ 750 euros pour les achats de matériel spécifique obligatoire à leur formation. Par exemple, un apprenti boucher devra posséder un set de couteaux, un tablier spécifique ainsi que des bottines de sécurité. Les élèves du général consacrent quant à eux moitié moins de budget par an pour leurs fournitures. Le rapport de La Ligue révèle d'ailleurs que quatre familles sur cinq estiment que le coût de ce matériel scolaire a influencé l'enfant dans le choix de son option ou la poursuite de ses études.

L.V.

À savoir**Les frais interdits**

Inconnus des parents. Seul un parent sur trois connaît l'existence des frais interdits parfois demandés par les établissements. En prendre conscience permet pourtant de diminuer la facture scolaire à la fin de l'année.

Une famille sur cinq y est confrontée. Parmi les infractions observées par La Ligue des familles, on y retrouve les ventes par les écoles de journaux de classe, les frais administratifs non précisés, les frais administratifs pour la remise de diplômes ou de bulletins, l'existence d'un forfait pour "frais administratifs".

Les frais facultatifs. Les frais parfois facultatifs mais qui deviennent

obligatoires viennent eux aussi alourdir la facture. Il s'agit par exemple d'abonnements à des revues scolaires ou les achats de livres qui ne sont pas directement en lien avec le projet pédagogique. Une famille sur deux y fait face.

Récupérer les arriérés. La Ligue a également relevé des infractions moins nombreuses qui consistent à délivrer le diplôme uniquement si tous les frais scolaires ont été payés.

Voici comment alléger la facture

Dans son sondage annuel, La Ligue des familles expose une série d'astuces et de pistes à suivre afin de réduire les nombreux frais scolaires. Des coûts qui se multiplient bien sûr en fonction du nombre d'enfants à charge.

1 Prendre connaissance des bourses d'études. Peu de familles sont conscientes de l'existence de bourses d'études pour les élèves de secondaire en Wallonie et à Bruxelles. Elles s'appliquent à l'enseignement secondaire général, technique, professionnel, spécialisé, ou secondaire complémentaire. Elles dépendent des revenus familiaux et s'élèvent à maximum 428 euros par an pour les élèves qui logent chez leurs parents et 1 109 euros pour les élèves en internat.

Elles ne sont pas octroyées automatiquement d'une année à l'autre. Un formulaire de demande doit être envoyé.

2 Réaliser des achats groupés. La formule des achats groupés est vivement recommandée pour diminuer les frais scolaires. Elle se généralise dans de plus en plus d'établissements mais n'est malheureusement pas systématique. Plusieurs solutions s'offrent aux parents. Soit l'école se charge d'acheter elle-même le matériel pour l'ensemble de la classe dans le but d'obtenir un prix de groupe, soit l'association des parents ou l'ASBL de l'école prend le relais et organise par elle-même l'achat groupé.

Si vous préférez acheter les produits de la liste par vous-même, il est conseillé de vous rendre en grande surface, qui reste l'option la moins chère tout en rassemblant un maximum de produits. L'achat en ligne peut proposer des prix attractifs mais il ne vaut alors mieux pas s'y prendre à la dernière minute.

3 Recycler les cartables. Le cartable représente un coût important pour les familles. Même s'il n'est pas obligatoire au sens de la législation, il est très souvent indispensable pour l'élève qui doit transporter de nombreuses fardes avec lui chaque jour. Et les sommes investies augmentent d'année en année. Un budget de moins de trente euros pour les maternelles et les primaires, mais de 50 à 100 euros pour les élèves du secondaire ! Essayez donc de convaincre vos enfants de garder le même sac plusieurs années de suite, sans céder à leurs éventuels caprices.

4 Etre attentifs aux frais interdits. Comme expliqué précédemment, les écoles glissent parfois quelques frais interdits dans la facture annuelle. L'école peut vous demander de payer la piscine, les activités culturelles ou encore les activités sportives. Par contre, soyez attentifs si l'établissement vous demande de payer la location d'une salle de sport, des frais pour la réception d'un diplôme, l'achat de fournitures scolaires, de photocopies en primaire ou en maternelle, ou encore des prêts ou achats de livres scolaires, d'équipements personnels ou d'outillage. Dans ce cas, les parents ont le droit de porter plainte à la direction, à l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à La Ligue des familles afin d'être remboursés par l'établissement scolaire.

5 Suivre le modèle flamand. Enfin, l'ASBL lance plusieurs pistes afin de réduire les frais sur le long terme, en élaborant une stratégie. La Ligue demande premièrement de fournir gratuitement à chaque élève le matériel scolaire nécessaire à l'apprentissage, comme cela se

fait en Flandre. Ensuite, d'étendre progressivement cette ablation des frais aux sorties, voyages et autres activités extrascolaires, ainsi qu'aux repas.

L'autre combat mené par La Ligue des familles est d'instaurer une tarification en fonction des revenus des parents, comme cela se fait en France et de permettre la gratuité pour les familles les plus démunies.

En 2015, l'ASBL a réussi à obtenir un décompte périodique dans le fondamental (obtenu dans le secondaire en 2013). Le document reprend par élève, et pour la période couverte, l'ensemble des frais réclamés, leurs montants et leurs caractères obligatoires ou facultatifs. L'objectif de la démarche était entre autres de favoriser les virements bancaires afin de ne plus utiliser les enfants comme transporteurs de fonds.

L.V.

Peu de familles sont conscientes de l'existence de bourses d'études pour les élèves de secondaire en Wallonie et à Bruxelles.